Les bases de la Paie dans le Bâtiment

2026

Modalités pratiques

Intervenant
Laurent BOUARD-MINOTTE
LA CLÉ PAIE

Public concerné
Personnes gestionnaires de la paie et personnes désirant acquérir des compétences en paie dans le BTP.

Prérequis
Posséder quelques connaissances en Paie et en Droit du Travail

Durée
2 jours – 14 heures

Horaires
8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00

Matériel à prévoir
Une calculatrice

Lieu (présentiel)
Maison du bâtiment
3 allée du Bâtiment – Rennes

Tarif individuel
595 € nets de taxe / personne

Nombre de participants
5 minimum - **8** maximum

Objectifs de la formation

Identifier **les différentes parties d'un bulletin de paie,**
Mettre en œuvre **le mécanisme des cotisations légales et conventionnelles** sur le bulletin,
Calculer un bulletin de salaire en conformité avec les dispositions légales et conventionnelles.

Programme

Les dispositions réglementaires : Éléments obligatoires du bulletin de salaire / Articulation entre les différents textes réglementaires (Code du travail – convention collective – accords d'entreprise – contrat de travail).

Les éléments du brut : Le salaire de base / Les heures supplémentaires ou complémentaires / Les absences / Les primes / Les frais professionnels (repas, transport, hébergement et trajet).

La déduction forfaitaire spécifique : Abattement.

Les cotisations : Les tranches de cotisations / Les cotisations en lien avec le SMIC allègement / La base CSG-CRDS et Forfait social / Les cotisations Congés Payés / Les autres cotisations.

Les éléments de bas de bulletin : Acompte et Avance / Saisie arrêt et opposition / Net imposable / Le prélèvement à la source / Net social et Net à payer.

Méthodes mobilisées – Modalités d'évaluation

Evaluation des acquis en cours de formation.

Un quizz est proposé à l'ensemble des participants sur les points clés de la formation en fin de journée.

Formation essentiellement pratique utilisant une pédagogie active autour de cas pratiques de paie d'un salarié du Bâtiment.

Fiche d'évaluation nominative remise à chaque participant à l'issue de la formation.

Remise d'une documentation complète aux stagiaires.